



# REGLEMENT

## COUPE DE L'ESSONNE

Date de dernière mise à jour : 17/06/2025

Par rapport à la version précédente, les modifications sont surlignées en jaune.

Dans l'ensemble de ce règlement, le terme "joueur" désigne indifféremment les joueurs et les joueuses.

### Article 1 Conditions de participation

La Coupe de l'Essonne est une compétition départementale par **équipes de 2 ou 3 joueurs d'un même club** ouverte à tous les joueurs des catégories Juniors, Séniors et Vétérans. Un joueur ne peut figurer que dans une équipe. Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.

Une liste prédéfinie **de 3 joueurs maximum** sera déposée avant le début de la compétition.

En cas de forfait d'un joueur de cette liste, un remplaçant peut être ajouté à condition que celui-ci ait un nombre de points classement inférieur ou égal au moins bien classé des joueurs figurant sur la liste déposée et n'évoluant pas dans une autre équipe.

Ils doivent être licenciés **dirigeants ou** compétitions FTT et justifier de leur licence avec certification médicale.

Le classement retenu des joueurs est celui du **classement de la phase 1.**

Le coefficient de l'épreuve pour le calcul des points de classement des joueurs est de 0,5.

### Article 2 Formule de la compétition

Pour chaque tableau, les équipes sont classées par ordre décroissant de valeur (addition des points de classement début de **phase 1** des 2 joueurs les mieux classés) puis rentrées en poules par la méthode du serpent.

Les équipes sont réparties en poules de 4 à 6 équipes ou moins selon le nombre d'inscriptions. Si plusieurs équipes d'une même association sont placées dans la même poule, l'ordre des rencontres sera modifié pour que ces équipes se rencontrent le plus rapidement possible.

Dans le cas d'une poule unique, le 1er de la poule obtiendra la Coupe de l'Essonne du tableau.

Dans le cas de plusieurs poules, les équipes au même classement inter-poules se rencontreront pour déterminer un classement intégral.

### Article 3 Déroulement sportif

**La rencontre entre deux équipes va à son terme (5 parties jouées) au meilleur des 5 manches.**

L'ordre des parties est **A-X, B-Y, Double, A-Y et B-X**. 1 point pour une victoire, 0 point pour une défaite.

Le placement des joueurs sur la feuille de rencontre est libre.

Chacun des 3 joueurs peut être incorporé au double même s'il ne participe pas aux simples.

La rencontre se déroule sur 1 ou 2 tables suivant accord des capitaines.

## Article 4 Dates et lieux des rencontres

Les rencontres se déroulent chez l'équipe la première nommée.

Pour chaque journée, le Responsable de l'épreuve fixe une date limite de rencontre. Les équipes devant se rencontrer ont alors, avant cette date limite, toute latitude pour, d'un commun accord, déterminer la date de leur rencontre.

**Retard :** Une équipe est considérée comme en retard quand, à l'heure officielle de début de la rencontre, elle n'est pas en mesure de commencer celle-ci (équipe totalement absente ou joueurs présents en nombre insuffisant).

- L'équipe qui reçoit ne bénéficie d'aucun délai de retard.
- Si l'équipe qui reçoit est absente à l'heure officielle de début de la rencontre, l'équipe adverse n'est pas tenue d'attendre ; elle remplit alors une feuille de rencontre en mentionnant en réserve la demande justifiée du forfait
- Passée l'heure officielle de début de rencontre, le capitaine de l'équipe présente est en droit de déposer des réserves au verso de la feuille de rencontre.
- La demande de forfait pour retard de l'équipe visiteuse ne peut être formulée qu'après un délai d'attente de :
- **30 minutes** si l'équipe visiteuse n'a pas averti de son retard
- **1 heure** si elle a averti de son retard
- Passés ces délais, l'équipe présente n'est plus tenue de disputer la rencontre ; elle remplit alors la feuille de rencontre en mentionnant en réserve la demande justifiée du forfait.
- Pendant le délai de retard, la rencontre doit obligatoirement débiter dès lors que le nombre de joueurs arrivés le permet.
- Toutes les réserves pour retard feront l'objet d'une enquête de la Commission Sportive départementale, et si les raisons invoquées pour le retard ne sont pas reconnues valables, des sanctions seront appliquées.

**Seule la Commission Sportive peut alors donner rencontre perdue par forfait ou par pénalité.**

## Article 5 Tableaux

La Coupe de l'Essonne comporte 4 tableaux, les équipes devront respecter les critères suivants :

- Tableau A : cumul des points de 1000 à 1400 points
- Tableau B : cumul des points de 1401 à 1900 points
- Tableau C : cumul des points de 1901 à 2400 points
- Tableau D : cumul des points de 2401 à 3100 points

## Article 6 Arbitrage

Les parties sont arbitrées par les joueurs des deux équipes participant à la rencontre.

## Article 7 Tenue – Balles

La tenue sportive est de rigueur dans l'aire de jeu : short (ou jupe) et maillot obligatoires.

Les balles utilisées seront des balles plastiques homologuées en compétition de couleur blanche : les maillots blancs et les shorts blancs sont donc interdits.

## Article 8 Transmission des résultats

La feuille de rencontre doit être saisie avec GIRPE : un exemplaire est exporté vers SPID et un exemplaire est fourni à chaque capitaine.

- Le club recevant devra obligatoirement saisir le résultat et la feuille de rencontre sur le logiciel SPID de la FFTT. Ces saisies sont à effectuer au plus tard **48 heures** après la rencontre. Toute infraction à cette obligation sera sanctionnée par une pénalité financière.
- Toute erreur de saisie signalée au Responsable de poule avant la fin du délai d'enregistrement du résultat de la rencontre ne fera pas l'objet de sanction financière.
- **Lorsqu'une rencontre est inversée, la saisie dans GIRPE incombe toujours à l'équipe qui recevait initialement.**
- **En cas de forfait, une feuille de rencontre doit être établie. L'établissement de la feuille de rencontre incombe toujours dans ce cas à l'équipe susceptible de bénéficier du forfait. Toute infraction à cette obligation sera sanctionnée par une pénalité financière.**
- **La feuille de rencontre n'est pas obligatoire pour les équipes exemptes.**

En cas de problème, s'adresser au Responsable du championnat concerné.

## Article 9 Forfait

Il y a forfait dès lors qu'une équipe ne participe pas à une rencontre qu'elle devait disputer. Une équipe qui annonce avant la 1<sup>ère</sup> journée de championnat son intention de se retirer de la compétition, n'est pas forfait ; c'est un retrait d'équipe.

- **L'équipe qui déclare forfait doit aviser son adversaire et le responsable du Championnat, au minimum 24 heures avant la date fixée pour la rencontre, sauf cas de force majeure. Une pénalité financière sera infligée à l'association fautive si elle n'avertit pas dans les délais.**
- **A la suite de deux forfaits simples, consécutifs ou non :**
  - **L'équipe est déclarée forfait général, une pénalité financière est infligée à l'association fautive.**
  - **L'équipe est mise hors compétition. Tous les résultats de l'équipe sont automatiquement annulés, ainsi que les points de rencontres acquis par les équipes les ayant rencontrées. Les résultats individuels sont conservés.**

# INSCRIPTIONS

## Article 10 Engagement

Les inscriptions se font sur internet via l'espace **MonClub** ([www.fftt.com/monclub](http://www.fftt.com/monclub)) en utilisant le questionnaire disponible rubrique "Administratif club" "Questionnaires" et ce au plus tard à la date limite fixée au calendrier.

Le montant de l'engagement seront communiqués sur le site du CDTTE. Vous serez informés de leur mise en ligne par mail.

# PENALITES

## Article 11 Pénalités

Les pénalités financières et sportives sont communiquées régulièrement aux clubs.

Le CDTTE n'est pas responsable des erreurs des clubs et n'a pas l'obligation de les avertir de leurs erreurs.

Le tarif des pénalités figure dans la circulaire administrative de la saison en cours.

**Le montant des inscriptions sera automatiquement débité dans le compte club.**

FIN